

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 114 (1978)
Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

28

Montreux, le 22 septembre 1978

éducateur

1172

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

La Chronique du groupe de réflexion	758
En marge du Congrès de Fribourg	759
Réactions	760
Comité central SPR	761
SLV	762

VAUD

XX ^e Séminaire	764
Membres honoraires	764
Recyclage	764
Université populaire	764
SSMG	765
Maitresses enfantines	766
AVMTA	766

GENÈVE

Memento	767
Français	767
Humour	768
Echange	768
Correspondance	768
Première classe	768

NEUCHÂTEL

Association professionnelle, syndicat	769
Comité central	769
Commission langue II	770

JURA

Le chômage des enseignants	771
AJEPS	773

FRIBOURG

Le 4 septembre	774
----------------	-----

DIVERS

COSMA	774
Dialogue	774

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Comité central

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE REFLEXION

Pourquoi Bubulle pleure-t-il ?

Cette chronique est l'une des premières de l'année scolaire 1978-1979, et nous en profiterons pour présenter les compliments du groupe de réflexion à tous nos collègues de Suisse romande, avec qui nous reprenons contact en leur souhaitant une année exempte de soucis majeurs et riche de satisfactions de tous ordres.

Nos intentions n'ont pas changé. Nous essaierons de vous proposer, le plus fréquemment possible, un thème de réflexion, en demeurant sur un registre plus léger que grave (les choses graves, ou dites telles, foisonnent sur le marché pédagogique; nous n'allons pas en rajouter). Notre chronique d'aujourd'hui est consacrée à Bubulle, fils spirituel de notre collègue Edgar Burgler (en passant, tirons notre chapeau au scénariste-dessinateur : le coup de crayon s'est affermi, et les scénarios ont gagné en densité significative). On se souvient sans doute que Bubulle, dans la dernière B.D. que nous avons lue, se retrouvait, à l'issue d'une assemblée syndicale, au sein d'un petit groupe de collègues, amis d'ancienne date ou camarades d'études, dont pas un seul n'était « resté dans sa classe ». Inspectorat, méthodologie, recherche, chacun avait bénéficié d'un changement de statut. Le dernier plan de la bande dessinée nous montre Bubulle qui, visiblement désespéré, éclate en sanglots. L'aventure de Bubulle s'arrête là. Mais cette fin, riche de résonnances, est aussi le début de notre réflexion. Pourquoi Bubulle pleure-t-il ?

Bubulle, c'est « l'uomo qualunque » de la pédagogie, qu'il pratique d'une manière très classique. N'attendons pas de cet archétype d'instituteur moyen qu'il s'affuble d'un masque de stoïcien ou qu'il donne le change d'un mot d'esprit. D'ailleurs, il fallait une chute à l'historiette. Donc, Bubulle pleure, toute honte bue. Mais pourquoi ? Si cette B.D., dans son ensemble, pose le problème de la prolifération des « tâches annexes » (mais y a-t-il réellement prolifération, c'est là une autre histoire), les pleurs de Bubulle nous ramènent à la question, sans cesse reprise et jamais résolue, de la promotion de l'instituteur, question qui sera soulevée, avec beaucoup d'autres, au prochain congrès de la SPR.

Bubulle pleure parce qu'il se sent laissé pour compte, parce qu'il se sent dévalorisé (mais a-t-il, dans ce cas, une juste perception du caractère premier de sa tâche, la seule absolument nécessaire), parce qu'il voit ses chances de « faire autre chose » diminuer d'année en année, et parce qu'il ne peut envisager sans frémir de finir sa « carrière » dans la position socio-professionnelle où il l'a commencée. Toutes ces raisons, et d'autres sans doute que nous négligeons, faute de temps, méritent, sinon les larmes de Bubulle, du moins une brève réflexion. On a peu fait dans deux domaines : placer l'instituteur qui tient une classe au premier plan, à la première place (et il est nécessaire de pratiquer dans ce domaine une politique interventionniste, le généraliste étant forcément désavantagé dans ses relations avec un spécialiste); et deuxièmement, étudier de très près le problème de la durée de vie de l'élan pédagogique.

Lorsque nous sommes entrés à l'école normale, nous envisagions sans appréhension de blanchir sous le harnais. Notre seul souci était de bien vieillir, pas comme X., dont les dernières années avaient tout du naufrage, mais comme Z., demeuré « jeune de cœur et d'esprit », etc.

Les jeunes d'aujourd'hui n'ont plus la même mentalité. Dès le temps de leurs études, ils affirment souvent leur intention de ne pas pratiquer la pédagogie, toute leur vie, au même niveau. Ils parlent d'études reprises; ils ont des projets de changement d'activité; dès le début.

Bien entendu, je sais que le problème ne se pose pas encore avec acuité, statistiquement parlant. Le corps enseignant romand, du fait de la pénurie de naguère, s'est enrichi en quelques années d'un sang très jeune. Mais

dans cinq ans ? dans dix ans ? Lorsque nous parlons, entre nous, de cette question, il est communément admis que c'est à partir de la dixième année de pratique professionnelle que l'enseignant primaire cherche son « second souffle »...

Dans cinq ans, dans dix ans, il faudrait que l'instituteur soit devenu, au sein de la fonction enseignante, le « primus inter pares » et que des mesures aient été prises pour neutraliser le mieux possible le caractère décourageant de l'absence de promotion (disons plutôt : de l'absence de changement d'activité) : prime de fidélité progressant jusqu'au terme de la « carrière », congés d'études payés, filières de formation continue centrifuge, etc.

Je sais bien ce que certains me diront : mieux vaut laisser tout cela à l'initiative de l'individu. C'est une opinion. Au lecteur de juger et, si le cœur lui en dit, de nous écrire. Dans la mesure des possibilités de l'« Educateur », le groupe de réflexion s'engage à répondre au courrier qu'il recevra — à propos de n'importe quelle chronique — et à publier, dans l'espace rédactionnel qu'on lui attribuera, les textes de ceux qui souhaitent jouer avec nous le jeu de la communication écrite.

MM.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

EN MARGE DU CONGRÈS DE FRIBOURG (III)

Le statut de l'enseignant et la récession

(Voir « Educateur » N°s 24 et 26)

Les libertés individuelles

Les effets secondaires de la récession renforcent incontestablement les contraintes subies par l'enseignant. Il est toujours possible de prendre un instituteur en faute dans sa classe ou **dans sa vie privée qui n'est pas épargnée** par des lois trop souvent vieillottes pour ne pas dire complètement dépassées. Bien sûr, des révisions ont été faites, mais elles n'ont pas touché aux points essentiels.

Que devient la liberté de croyance de l'enseignant dans les lois cantonales sur l'instruction publique ?

Je cite : « **Dans leur vie privée** comme dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du corps enseignant fribourgeois doivent observer la **morale chrétienne** ».

A Berne, « L'éducation donnée à l'école doit contribuer à éveiller chez l'enfant le **respect de Dieu** ».

En Valais, l'école doit rechercher la collaboration avec **l'Eglise**. Elle s'efforce de préparer l'élève à **sa tâche d'homme et de chrétien** ».

Que devient la liberté d'établissement et surtout quelle logique habite nos Grands-Conseils lorsque la **liberté de domicile** est admise à Neuchâtel et refusée dans le canton de Vaud, ceci à quelques semaines d'intervalle ?

Que deviennent les droits politiques du fonctionnaire genevois qui **ne peut** être élu au Grand Conseil sans démissionner de sa fonction sous prétexte qu'il ne saurait être juge et partie alors que quantité d'architectes et d'entrepreneurs, qui sont éligibles, s'octroient royalement des travaux importants par personnes interposées ?

Des règlements archaïques

Certes ces « **anormaux de la vie** » que sont les enseignants (comme les nommait R. Dottrens) **savent à quoi ils s'attendent** en entrant dans la profession. Ce n'est pas la récession qui est la cause de ces restrictions de la liberté individuelle.

Il n'en demeure pas moins que la **stricte application de la loi nous guette en période de récession** ; nous avons pu nous en convaincre à propos de la liberté de domicile et si l'on ressort **des règlements désuets** pour confondre certains collègues nous sommes très mal armés pour les défendre.

Que dire de ce règlement :

« L'enseignant exige que les élèves le saluent à leur entrée en classe et à leur sortie. Toute séance du matin ou de l'après-midi est close par la prière ou un chant religieux. Pendant la durée des classes, il consacre son temps tout entier à ses élèves, veille à ce que chacun d'eux soit

constamment occupé et n'en emploie aucun à des travaux étrangers à ceux de l'école. L'instituteur peut, avec l'assentiment de l'inspecteur, donner à ses élèves des devoirs écrits à faire à domicile. Il surveille l'entrée et la sortie des élèves, particulièrement dans les écoles mixtes. Il contrôle les lectures étrangères à l'école. Il confisque livres et photographies qui paraîtraient dangereux pour leur moralité. »

Dans tous les cantons, on peut trouver **des archaïsmes** de ce genre. Et ces archaïsmes sont dangereux parce que l'on trouvera toujours une bonne âme pour les ressortir au bon moment.

La vie privée de l'enseignant

Du reste, les **atteintes à la vie privée** ne sont pas le fait des seuls cantons n'ayant pas actualisé leurs règlements.

Ceux qui ont procédé à une actualisation n'ont rien à envier aux autres :

— Un maître a été blâmé par la Direction des écoles à la suite d'une altercation avec un chauffeur de bus, altercation consécutive à un accident.

— Un maître principal a été démis de son principalat pour avoir fêté la naissance de son enfant, un jour de congé, jusqu'au stade de l'ivresse au volant (sans provoquer d'accident).

— Un autre collègue a été interpellé par la police pour n'avoir pas chassé d'un cinéma un élève de moins de 18 ans « qui l'avait pourtant salué ».

Je ne dirai pas que les exemples de ce genre **sont nombreux** mais il faut constater **qu'ils sont plus fréquents** en période de pléthore.

A travers toutes ces obligations faites aux enseignants, la commission du rapport 78 retrouve **deux préoccupations principales** des législateurs :

— **réunir** toutes les conditions pour que l'enfant soit placé dans les meilleures conditions possibles, **attribuer** aux autorités locales plus ou moins d'attributions plus ou moins justifiées. Si l'on peut accepter volontiers une bonne partie de ces obligations et devoirs, elles devraient toutefois être exprimées de manière plus précise d'une part et d'autre part, il semble manquer pour rétablir l'équilibre, **l'inventaire des droits de l'enseignant** car tout **devoir** doit comporter en corollaire **le droit correspondant**.

Enfin, **deux sortes d'obligations sont inacceptables** : celles qui empiètent sur la vie privée de l'enseignant, notamment en ce qui concerne les droits politiques de l'enseignant et les droits garantis par la Constitution fédérale et celles qui attribuent un droit de contrôle ou une autorité à des personnes qui ne sont pas qualifiées pour en user.

La liberté d'opinion

Plus graves à mon sens sont les atteintes à la **liberté d'opinion**. Sur ce point, je n'ai pas d'exemple romand à citer ; en revanche **la Berufsverbot de nos voisins germaniques** semble avoir trouvé des adeptes en Suisse alémanique — je m'abstiendrai donc de développer ce sujet, faute de renseignements précis mais je citerai néanmoins Daniel Cornu, qui écrit dans « La Suisse ou le piège des certitudes ». « La danger qui existe aujourd'hui est un glissement vers une conception toujours plus étroite de la **fidélité à l'Etat** et vers son corollaire : une extension de la **notion d'illégalité**.

Les enseignants « non intégrés » sont des révélateurs. Tout se passe comme si une partie importante de la population et les autorités elles-mêmes considéraient **qu'il appartient à l'Etat de contenir l'expansion d'idées jugées indésirables par une majorité**. L'Etat-frein ! Alors que son rôle n'est pas de réduire au silence ceux qui dérangent. Mais au contraire de leur permettre de s'exprimer librement, sans leur faire obstacle.

C'est moins une affaire de loi que de mentalité...

La société, en fait, cherche spontanément à se protéger elle-même contre **des minorités porteuses de différences** et, parfois, menaçantes pour sa quiétude et son ordre. Le réflexe est naturel et nullement propre à la société suisse en particulier. La vitalité d'une démocratie, son libéralisme, sa confiance en elle-même se

mesurent néanmoins à sa manière de percevoir les différences et d'apprécier les dangers. Et là existent sans doute **quelques signes d'effarouchement** qui seraient simplement ridicules **s'ils n'annonçaient des réactions de défense d'une fermeté plus inquiétante.** »

A suivre

J.-J. Maspéro.

LE STATUT DE L'ENSEIGNANT ET LA RÉCESSION

Réactions à nos articles précédents

Dès qu'à l'appui de certaines thèses, on évoque des exemples pratiques, il faut s'attendre à des réactions et à devoir donner des précisions — nos articles consacrés au statut de l'enseignant¹ n'ont pas échappé à la vigilance de quelques lecteurs attentifs ; nous nous en félicitons et nous empressons de préciser notre pensée.

A propos de la pénurie d'enseignants à Genève en 1966, nous citons le rapport SPR du Congrès de Montreux :

« La situation actuelle semble bonne et pourtant, le Conseil d'Etat est prêt à prendre d'autres mesures en cas de non amélioration du recrutement : abandon de l'exigence de la maturité, abandon des études à l'Université. Les associations pensent qu'il faut au contraire conserver les mêmes exigences au départ et améliorer sans cesse le niveau des études. Il faut tout faire pour améliorer la formation théorique et pratique des enseignants, leur donner la possibilité de se perfectionner, c'est ainsi qu'on rehaussera le prestige de l'instituteur. »

Cette citation nous conduisait à la remarque suivante, qui n'a pas passé inaperçue.

« Comme vous le savez peut-être, le Conseil d'Etat genevois a mis à exécution ses intentions discutables malgré les énergiques protestations des associations... ce qui n'a pas manqué de provoquer un afflux artificiel de personnel dont les candidats désireux d'entrer aux études pédagogiques font actuellement les frais. »

On nous fait remarquer que **jamais** le Conseil d'Etat genevois n'a décidé l'abandon de l'exigence de la maturité et des études à l'Université pour les candidats à l'enseignement primaire, **au contraire**, l'exigence de la maturité s'est étendue aux candidats à l'enseignement enfantin et spécialisé.

Cette remarque n'est pas dénuée de fondement et nous reconnaissons la mériter pour ne pas avoir été plus précis

dans notre argumentation. Ne jouons pas sur les mots : s'il est vrai que le Conseil d'Etat genevois n'a jamais modifié le règlement des études pédagogiques de l'enseignement primaire, on peut en revanche affirmer **qu'il a « contourné » ce même règlement** par le biais de mesures d'exception lui permettant de remédier aux effets (pénurie) de son imprévoyance (les prévisions démographiques étaient, semble-t-il, inconnues à Genève dans les années 60 !).

Ainsi donc, la remarque qui nous est faite, pour pertinente qu'elle soit, ne contredit en rien notre allusion (implicite il est vrai) aux événements de 1966 qui opposèrent le Conseil d'Etat à la SPG.

Entre 1966 et 1974, plus de trois cents collègues entrèrent dans le corps enseignant régulier sans satisfaire aux exigences des études pédagogiques.

Quant à l'extension des exigences pour les maîtresses enfantines et les maîtres de classes spéciales, la décision est récente et correspond exactement aux débuts de la pléthore ! Il ne faut pas confondre 1966 et 1976.

Il n'est pas question pour nous de reprocher quoi que ce soit à ceux qui sont nos collègues sans être porteurs d'un brevet d'enseignement du canton où ils enseignent. Ils sont pour la plupart, membres de la SPG et nous défendrons leur statut de toutes nos forces.

Notre propos était de démontrer que la politique de l'Etat en matière de personnel est très semblable à celle des entreprises privées : elle suit les fluctuations du marché de l'emploi. En période de pénurie, les vannes de l'enseignement s'ouvrent toutes grandes parce que les prévisions à long terme sont inconnues chez nous — en période de pléthore, elles se referment brutalement (à Genève).

¹ « Educateurs » No 24 du 25.8.78 et No 26 du 8.9.78.

ve, le 80 % des jeunes porteurs de maturité qui se présenteront au concours d'entrée de septembre seront impitoyablement refoulés).

Autre précision. Dans ce même article (« Educateur », N° 24, p. 635) nous rompons une lance en faveur de la mobilité du personnel en Suisse romande et partant, **d'un élargissement des possibilités d'emploi**. Il est juste de rappeler à ce sujet que nos sections cantonales ne revendiquent pas encore le libre exercice de la profession d'instituteur sur l'ensemble du territoire romand. On comprend cette réaction « protectionniste » lorsqu'on connaît les différences qui existent entre les diverses formations des enseignants romands, tant dans la durée que dans la conception des études. Le domaine de la formation des instituteurs est encore une chasse gardée cantonale et cette situation ne peut être que renforcée par l'état de pléthore actuel. Mais n'est-il pas permis de rêver à un brevet romand ?

Nos propos concernant la **nomination à terme et les commissions scolaires** nécessitent également une mise au point. M. R. Hugli, chef du service de l'enseignement primaire du canton de Neuchâtel, nous fait remarquer que « la procédure de nomination citée pour Neuchâtel appartient à l'histoire, les derniers examens de concours présidés par des inspecteurs ayant été organisés en 1946.

Les modalités actuelles sont les suivantes :

- a) L'autorité de nomination est la commission scolaire alors que le Conseil d'Etat est instance de ratification.
- b) A la suite d'une mise au concours des postes vacants coordonnée sur le plan cantonal, les commissions scolaires ont, dans un premier temps, la faculté de recourir à **l'engagement** pour une année et de procéder à la reconduction du contrat pour une seconde année, voire exceptionnellement une troisième, ou de se prononcer pour une **nomination provisoire**.
- c) La nomination provisoire peut être transformée en **nomination définitive** au moment de la remise d'une attestation consécutive à l'acceptation d'un travail de recherche pédagogique dont la réalisation intervient, en principe, durant les deux premières années de carrière. »

A notre avis, la procédure d'engagement qui est **du seul ressort de la commission scolaire** est dangereuse pour l'enseignant et nous espérons vivement que les participants au Congrès de Fribourg prendront une position nette à cet égard.

L'exemple choisi pour en faire la démonstration (l'affaire des Ponts-de-Mar-tel), n'est pas exceptionnel si l'on prend la Romandie comme référence.

Heureusement, la plupart des commissions scolaires se montrent compréhensi-

ves et attentives au progrès de l'école ; il est cependant indéniable que la tentation de l'abus de pouvoir se fait plus pressante en période de récession.

Jean-Jacques Maspéro.

Comité central SPR

La première réunion de l'exécutif SPR de la nouvelle année scolaire s'est tenue à Lausanne, dans les locaux des Allinges, sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro, les 8 et 9 septembre derniers.

Introduction du programme romand de français

Après les mathématiques, le français constitue la prochaine échéance importante dans l'introduction des programmes romands. La conception de la méthodologie, l'importance de cette discipline qui conditionne peu ou prou les acquisitions dans toutes les branches du programme et la nécessité d'aborder cet enseignement avec une attitude nouvelle sont autant de problèmes qui ont justifié les nombreuses études et recherches entreprises pour déterminer la meilleure procédure d'introduction. Rappelons à ce propos que l'IRDP a été chargée d'un important mandat dans ce domaine et qu'il devra présenter sous peu un plan d'observation tant de l'introduction que de l'application de cette discipline.

L'impact de la formation, donc dans une large mesure du recyclage des membres du corps enseignant sera déterminant pour la réussite de l'opération. Aussi, la commission Education permanente s'est préoccupée de cette affaire lors de sa dernière session. Son bureau, sous l'impulsion du collègue Grob, a fourni au comité central un rapport très important, rapport considéré comme un document de travail récapitulatif des principales données d'une telle opération. En voici les éléments essentiels :

- la méthodologie du français est un document de base et ne constitue pas une voie définitivement arrêtée ;
- la méthodologie doit être présentée au corps enseignant de manière à favoriser une participation active des intéressés ;
- la nature du programme et de la méthodologie ne peuvent qu'inciter à une introduction verticale par oppo-

sition à un processus degré par degré d'enseignement ;

- le succès de l'opération passe par un renouvellement souvent fondamental de l'attitude pédagogique ;
- une structure de groupes restreints doit être privilégiée dans le processus de recyclage pour favoriser la recherche, la confrontation et la découverte ;
- la formation doit, par conséquent, s'étendre sur plusieurs années et permettre ainsi une réflexion fondamentale alimentée par des expériences successives vécues concrètement ;
- le rôle de l'IRDP et des centres cantonaux de recherche dans l'observation du processus de formation et de généralisation doit être clairement établi pour permettre d'ordonner la masse d'informations recueillies ;
- l'introduction de ce programme doit être l'occasion d'un rapprochement entre la recherche et la pratique ;
- les problèmes liés à l'élaboration des moyens d'enseignement doivent être abordés selon une conception nouvelle qui ne favorisera pas la fixation de certaines notions, empêchant ainsi un changement d'attitude pédagogique finalement plus important que le contenu même des moyens.

Ces divers points ont donc fait l'objet d'un vaste débat du comité central. Les conclusions suivantes (et provisoires) peuvent être données :

Toutes les démarches visant à l'introduction du programme romand de français prendront en compte les points suivants :

1. la nécessité de faire comprendre les motifs d'une telle rénovation ;
2. la nécessité de privilégier une approche verticale des notions, par conséquent d'adapter à cette structure les recyclage du corps enseignant ;
3. le fait que la méthodologie (à l'exception de la grammaire et de la conjugaison) peut être fragmentée doit constituer un atout dans le processus de formation, atout permettant notamment une approche différenciée selon les groupes mis en place ;

4. la nécessité de former des petits groupes de recyclage favorisant la participation active, directe, des enseignants ;
5. le fait que ces prises de positions doivent être communiquées à l'IRDP, actuellement chargé de la rédaction d'un projet d'introduction et d'observation.

Enfin, le comité central constate que les processus et le calendrier seront différents d'un canton à l'autre. Le document du bureau de l'EP doit donc constituer pour chacun d'eux une référence très utile dans leur discussion avec les autorités cantonales.

CIRCE III

Dans sa séance du 6 mai 1978, le comité central SPR refusait d'adopter le rapport intermédiaire de CIRCE III (voir « Educateur » N° 19/78, p. 500). La séance du 9 septembre lui a permis de préciser sa position en la matière.

Le CC/SPR constate tout d'abord que notre association faitière est directement concernée par les problèmes traités à CIRCE III, le 70 % des élèves de la scolarité obligatoire ayant à faire à des maîtres généralistes. Il tient aussi à rappeler son adhésion au principe de coordination scolaire sur les bases suivantes :

- la coordination favorise l'évolution pédagogique vu les échanges qu'elle engendre et les exigences nées de la création des nouveaux programmes ;
- la coordination permet d'atténuer les inégalités scolaires dues aux facteurs géographiques ;
- la coordination commencée dans les années 1968/1969, dans un climat unanime, ne peut pas avoir perdu ses motivations dix ans plus tard et s'arrêter au seul enseignement primaire ;
- elle ne saurait non plus être tronquée au vu des investissements considérables consentis par tous les partenaires, enseignants, autorités, parents ;
- la coordination a été voulue dans l'intérêt de l'enfant à qui il faut éviter toute rupture dans la continuité du système scolaire.

Dans les propositions de modifications présentées par la SPR, deux exigences fondamentales transparaissent :

- assurer la continuité dans toutes les branches coordonnées antérieurement en n'excluant toutefois pas un étalement des travaux ;
- éviter de figer l'école dans les structures qu'elle connaît actuellement.

Langue II

Lors de sa séance du 23 juin, le comité central SPR n'avait pu admettre la procédure arrêtée par les autorités en matière de rédaction d'un cours romand devant permettre l'introduction de l'allemand en 4^e et 5^e années primaires. Suite à notre réaction auprès de la CDIP/SR, une entrevue sera probablement agendée dans le courant de l'automne avec la Conférence des chefs de départements. Ce sera l'occasion de régler ce problème.

Congrès SPR

Toutes les indications utiles quant au programme et aux inscriptions pour l'importante manifestation de Fribourg seront communiquées dans les numéros 30 et 33 de l'« Educateur ». Le rapport traitant, rappelons-le, du problème du statut de l'enseignant parviendra aux membres de la SPR au début du mois d'octobre.

Maîtresses spéciales

L'exécutif SPR a été récemment saisi de plusieurs demandes émanant de maîtresses de travaux à l'aiguille ou de couture ainsi que de maîtresses d'économie familiale ou ménagères. Il s'agit en fait de favoriser, sur le plan romand, des contacts plus étroits entre ces enseignantes,

souvent membres de nos associations cantonales, donc de la SPR.

Aussi, le comité central a-t-il décidé d'organiser dans un premier temps des rencontres informelles permettant notamment d'établir un catalogue des problèmes qui devraient être traités sur le plan romand.

Aide à nos collègues du Mali

Suite à certaines rencontres, l'association professionnelle des instituteurs du Mali nous ont fait connaître les difficultés qu'elle rencontrait notamment dans les possibilités d'informer rapidement ses membres disséminés sur un territoire immense. La SPR, pour répondre à cette demande précise, prendra en charge les frais d'impression de neuf parutions de l'« Educateur » du Mali dans un délai d'une année. Précisons que ce journal comporte quatre pages à chaque édition.

Divers

Signalons encore que le comité central s'est préoccupé de la diffusion des informations issues de ses séances et de la désignation de diverses délégations, notamment dans les organes faitiers européens voire mondiaux.

Enfin, il a définitivement arrêté sa prochaine session aux 20 et 21 octobre 1978.

F. B.

SLV Nouvelles des sections

SAINT-GALL

Jusqu'ici, on ne pouvait parler de problème pour le corps enseignant de ce canton. Mais au vu du grand nombre de « normaliens » qui sortiront des séminaires en 1979, il est à craindre qu'un certain nombre de nouveaux instituteurs ne trouvera pas d'emploi à ce moment. Le Conseil d'Etat, en collaboration avec la section saint-galloise du SLV et l'Association des communes cherchent dès à présent des solutions :

- dédoublement des classes très chargées quant à leur effectif ;
- suppression des heures supplémentaires accomplies par des maîtres nommés ;
- les maîtres atteignant l'âge de la retraite ne seront plus autorisés à continuer d'enseigner.

(d'après le « Amtliche Schulblatt »).

ZURICH

Un postulat prévoyant l'introduction de la semaine de cinq jours à titre expérimental a été repoussé par 55 voix contre... 54 par le Conseil d'Etat (ou Grand Conseil). Ce qui a incité un député acquis à cette expérience à s'exclamer : « La direction de l'instruction publique semble redouter la semaine de cinq jours comme le diable redoute l'eau bénite ! »

D'une série d'arguments défavorables à la semaine de cinq jours, relevons ces deux :

- la semaine est de cinq jours une fois sur deux (fêtes religieuses, colloques scolaires, etc.) ;
- très souvent, le programme du samedi matin ne propose que peu de « concret »...

Selon les autorités scolaires cantonales, le monde économique ne doit pas être

ris comme modèle pour l'organisation de l'horaire des élèves et des maîtres. Une pause de fin de semaine de deux jours ne présente aucun intérêt pédagogique. Et le fait que les parents (et leurs enfants) quittent leur domicile pour les week-ends ne présente pas que des aspects positifs. (?)

(Il est permis de se poser la question de savoir si ces hauts fonctionnaires passent leurs loisirs en pleine ville, à moins que l'augmentation de la circulation au moment des grandes fuîtes vers le repos ne se mettent à coïncider par trop au moment où eux-mêmes vont refaire le plein d'oxygène.) (Cette remarque ne figurait pas dans le texte original allemand.)

CALE-CAMPAGNE

Environ trois cent vingt élèves et maîtres de tous les degrés de la commune de Lausen ont transformé la cour de leur école en un centre de manifestations diverses et de détente pendant une semaine. A cette occasion, la commune a mis à disposition la somme de 100 000 francs (heureux Bâlois!).

Traduction-adaptation :
J.-P. Buri.

ATTENTION: MODIFICATIONS DU PLAN DE PARUTION

Suite à diverses circonstances et notamment à la parution d'un numéro suisse en collaboration avec le SLV, l'alternance des numéros à caractère pédagogique et corporatif est modifiée comme suit :

NUMÉRO 30, PARUTION 6 OCTOBRE : numéro corporatif, comme prévu au plan de parution.

NUMÉRO 31, PARUTION 13 OCTOBRE : devient numéro corporatif et sera consacré à la relation du Séminaire de Chexbres. La matière de chaque chronique cantonale est limitée à 1 page, le rédacteur cantonal décidera souverainement ! Délai d'envoi aux rédacteurs cantonaux pour ce numéro : 29 septembre 1978.

NUMÉRO 32, PARUTION 20 OCTOBRE : devient numéro pédagogique et sera exclusivement consacré aux problèmes suisses en collaboration avec la « Schweizerische Lehrer Zeitung ». **Aucun autre article ne pourra y paraître.**

Dès les Nos 33 (pédagogique) et 34 (corporatif), reprise normale de l'alternance des numéros.

La rédaction romande.

JURA Un événement suisse sans précédent depuis 163 ans!

Veuillez m'envoyer _____ ex. du découpage du château de Porrentruy, créé à l'occasion du nouveau canton, à Fr. 3.-. Avec **en exclusivité** présentation géographique. Rabais 10 % dès 6 ex., 20 % dès 15 ex.

Ce découpage, de montage facile, est particulièrement intéressant par l'ensemble des bâtiments et sa très belle façade Renaissance.

Editions Ketty & Alexandre, 1041 St-Barthélemy

TOUT LE PAYS D'ISRAËL

17^e pèlerinage biblique organisé par

L'ACTION CHRÉTIENNE POUR ISRAËL

sous la conduite du pasteur C. Duvernoy,
de Jérusalem

Tout le pays d'Israël y compris la traversée de la péninsule du Sinaï d'Eilat à Sharm el Sheikh sur la mer Rouge.

Du 26 décembre 1978 au 6 janvier 1979

Vois de ligne SWISSAIR

Prix forfaitaire :

Fr. 1990.—



Itinéraire et inscriptions :
RAPTIM S.A. Agence de voyage
boulevard de Grancy 19
1006 LAUSANNE
Tél. (021) 27 49 27

Le CHŒUR D'HOMMES d'Apples cherche

un directeur

pour la suite de la bonne marche de sa société.

Se renseigner auprès de M. Victor BAUD, président,
tél. (021) 77 34 17.

Pour votre prochain camp sportif !



LEYSIN vous offre son grand Centre d'altitude : patinoire couverte, curling, terrain de football, salle omnisports, (45 x 27 m), tennis, piscine, pistes de lancer et de saut, piste en forêt. Facilités de logement du dortoir à l'hôtel 1^{re} classe.

Renseignements : Centre des Sports,
1854 LEYSIN, tél. (025) 6 14 42

XX^e séminaire de la SPV

Crêt-Bérard/Puidoux
16, 17 et 18 octobre 1978

**IL EST ENCORE POSSIBLE DE
S'INSCRIRE. HATEZ-VOUS CE-
PENDANT! ULTIME DÉLAI:
1^{er} OCTOBRE PROCHAIN.**

A. COURS

1. *En collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de classes de développement et avec l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé:*
**EXPRESSION ORALE AVEC
DES ENFANTS INADAPTÉS.**
M. Alain Knapp, Paris.
2. *En collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille:*
NŒUDS DE CORDIER.
M^{me} Lili Saussaz, Lausanne.
3. *En collaboration avec l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire:*
**ÉDUCATION PHYSIQUE EN
PLEIN AIR.**
MM. Pierre-Alain Blanc, Aubonne; Pierre-Alain Favez, Puidoux.
4. **INITIATION AU CONTE.**
M. Bruno de la Salle, Chartres.
5. **LE TIERS-MONDE A L'ÉCOLE**
(*en collaboration avec «Service Ecole Tiers-Monde» à Berne.*)
M. Jean-Marie Vermot, Berne
et quelques collaborateurs.
6. **ÉLEVAGE ET OBSERVATION
EN CLASSE.**
M. Pascal Peitrequin, Pully.

B. PROGRAMME DÉTAILLÉ

Consulter l'« Educateur » N° 24
du 25 août 1978.

C. INSCRIPTION

Utiliser la formule parue dans
l'« Educateur » (N°s 24, 26 ou 27)
ou en demander une au secré-
tariat SPV.

D. RENSEIGNEMENTS

Secrétariat général SPV: Allin-
ges 2, 1006 Lausanne (télépho-
ne (021) 27 65 59).

Le responsable du XX^e séminaire:
Nicod Paul.

Membres honoraires

Lors de son XXII^e Congrès, le 13 mai dernier, la Société pédagogique vaudoise a eu l'honneur et le plaisir de remettre un diplôme de membre honoraire à des collègues fidèles membres depuis 25 ans ou plus pour la plupart, depuis 15 ans au moins pour quelques-uns qui poursuivent une carrière dans un autre secteur de l'enseignement.

A tous, nos félicitations et tous nos vœux pour de nombreuses années de retraite actives et en excellente santé.

Paul Nicod.

Après 25 ans et plus de sociétariat

M. Addor Pierre, Ecublens; M^{me} Agassis-Dumard Berthe, Bavois; M. Bataillard Jean-Marcel, Lausanne; M. Blanc Maurice, Montreux; M^{me} Blanchet-Currat Pierrette, Lausanne; M. Bonard Reymond, Lausanne; M^{me} Bonnard-Lambercy Denise, Yverdon; M. Bovay Georges, Colombier; M. Buttex Léon, Vevey; M^{lle} Chambovey Marie-L., Lausanne; M^{me} Cottier-Dovat Lily,

Mollie-Margot; M. Cottier Michel, Mollie-Margot; M. Delacour René, Yverdon; M^{lle} Delacrétaz Aline, Baugy-sur-Clarens; M^{me} Gardel-Zahler Yvonne, Lausanne; M^{lle} Gaudin Suzanne, Lausanne; M^{lle} Humair Denise, Cossonay; M^{lle} Laurent Rose, Lausanne; M. Martin André, Etoy; M^{lle} Modoux Hélène, Moudon; M^{me} Mottaz-Durussel Germaine, Vevey; M. Nicole Robert, Lausanne; M. Parriaux André, Combremont-le-Petit; M^{lle} Pasche Georgette, Chernex; M^{me} Péclard-Wannaz Marguerite, La Sarraz; M. Porchet Jacques, Mézières; M. Reymond Maurice, Lausanne; M^{me} Sambuc-Baudraz Antoinette, Lausanne; M^{lle} Tille Marcelle, Aigle; M^{me} Vogeli-Mosimann Denise, Lausanne; M. Vaugniaux Roland, Chavannes/Rebens.

Après 15 ans et plus de sociétariat

M. Détraz Pierre, Brent-sur-Clarens; M. Lagnel Valdy, Monthoud et Aubonne; M. Lugeon Pierre, Gland; M. Mousson Marc, Yverdon.

Recyclage d'août à octobre 1978

Le Centre de perfectionnement vaudois nous a fait parvenir le programme des recyclages planifiés pour la période d'août à octobre 1978. Certain que ce tableau intéressera nos membres, nous le reproduisons ci-après.

- Fin des journées d'histoire biblique (6 et 13 septembre) pour maîtresses de 2^e et de 3^e;
- suite des semaines de recyclage pour maîtresses enfantines (6 semaines entre le 28 août et le 7 octobre);
- 5 journées d'information pour maîtresses enfantines (français CIRCE, les 1^{er}, 8, 15, 19 septembre et 6 octobre);
- 4 cours ACM de 2 ½ jours pour maîtresses 1 à 3 P n'ayant pas encore reçu la formation (début des cours: 24 août, 28 août, 21 septembre, 2 octobre);
- 7 semaines de recyclage pour les maîtresses de 4^e n'ayant pas encore reçu la formation (début 21 août, disciplines touchées: mathématiques, français, C.E., A.C.M.);
- 1 semaine de formation pour nouveaux animateurs C.E. (11-16 septembre, Monts de Pully);
- du 18 septembre au 7 octobre, 3 se-

maines de formation pour maîtres de 5^e non formés (mathématiques, français, A.C.M., C.E., E.P.);

- dès le 21 août, une semaine mathématiques 5^e, 3 fois 2 ½ jours mathématiques 5^e et 6^e, 20 journées de soutien pour les maîtres de 6^e.

Secrétariat général SPV.

Université populaire de Lausanne

L'Université populaire s'adresse à tous ceux qui désirent acquérir une culture générale ou élargir leurs connaissances professionnelles. Les sujets abordés sont variés et intéressants. Aucun certificat ni diplôme n'est exigé pour s'inscrire aux cours. Si la plupart des cours se déroulent à Lausanne, rappelons que l'UP a des sections locales (Vevey-Montreux, Yverdon, La Côte, La Broye) qui en organisent aussi quelques-uns.

Pour obtenir le catalogue ou tout renseignement complémentaire, une seule adresse:

Université populaire, rue Pichard 12,
1000 Lausanne, tél. (021) 22 43 48.

Monique S.

Publication des cours d'hiver 1978

- a) **Cours de répétition pour instructeurs suisses de ski et moniteurs-SSMG de ski 7/8.** — 10.12.78 à Verbier (n° 25/fr), Davos n° 26/a), Saint-Moritz n° 27/a)
14/15. — 17.12.78 à Kleine Scheidegg (n° 28/a)

Aux cours centraux sont admis les IS et les moniteurs-SSMG de ski et les moniteurs-J+S 3 qui n'étant pas délégués ni par leur canton, ni par la SSMG, désirent faire leurs cours de répétition (J+S inclus !). Les maîtres concernés sont priés de commander les documents nécessaires auprès du président CT/SSMG.

- b) n° 81a **CM-J+S 3**
n° 81b **CM-J+S 3 en relation avec cours de moniteur-SSMG et cours préparatoire au brev. ISS** — 26.-31.12 à Laax GR (2^e partie: 27.2.-4.3.79 à Champéry) en langue a et fr.

Condition pour CM-J+S 3 et cours prép. ISS : M2-J+S avec recommandation pour le CM3 (note 3 ou 4).

Condition supplémentaire pour devenir moniteur-SSMG : avoir participé à un cours de ski de fond (86) ou de slalom (88) ou d'excursions (Grand-St-Bernard 2.-7.4.79 év. 16.-21.4.79). **Rem :** les maîtres de gymnastique n'ont pas besoin d'une attestation !

Rem : exceptionnellement les enseignants peuvent participer au cours 81b sans formation précédente de J+S. Dans

ce cas une très bonne recommandation est obligatoire !

- c) **Cours de moniteur de ski et de moniteur J+S et 2**

- n° 82 Moniteur de ski avec la possibilité de faire le cours de perfectionnement J+S

26.-31.12, entrée au cours le soir, langue : a Grimsalp BE. Prière de remarquer sur la carte d'inscription: 82a = J+S-CP, 82b = C sans J+S.

- n° 83 Moniteur de ski avec la possibilité de faire le cours de perfectionnement J+S

26.-31.12, entrée au cours l'après-midi, langue : fr Champéry VS. Prière de remarquer sur la carte d'inscription: 83a = J+S-CP, 82b = cours sans J+S.

- n° 84* Formation de moniteur 1 et 2, cours de perfectionnement J+S

26.-31.12, entrer au cours le midi, langue : a Seebenalp SG

Condition pour le CM 1 : maîtrise du virage parallèle. **Condition pour le CM 2 :** avoir obtenu dans le cours 1 la recommandation 3 ou 4. Prière de remarquer sur la carte d'inscription: 84a = CM1, 84b = CM2, 84c = CP (avec l'indication de la catégorie de moniteur !).

- n° 85 Moniteur de ski avec la possibilité de faire le cours de perfectionnement J+S

26.-31.12, entrée au cours le soir, langue : fr et a, Les Diablerets VD

Prière de remarquer sur la carte d'inscription: 85a = J+S-FK, 85b = cours sans J+S.

- n° 86 Ski de fond, formation de moniteur J+S 1 et 2, J+S-CP et perfectionnement sans J+S

27.-31.12 (CM2 : 26.-31.12), langue : a et fr, Les Breuleux BE

Condition pour M1 : pas glissé diagonal. **Condition pour M2 :** avoir obtenu dans le cours 1 la recommandation 3 ou 4. Prière de remarquer sur la carte d'inscription: 86a = CM1, 86b = CM2, 86c = J+S-CP, 86d = enseignement sans J+S. (Un groupe de débutants sera éventuellement mis sur pied !)

- n° 87 Formation de moniteur 1, et cours de perfectionnement J+S

26.-31.12, entrée au cours le soir, langue : a, Hospenthal UR

* Un autre cours CM2 aura lieu à Andermatt (2.-7.4.79).

ATTENTION: MODIFICATIONS DU PLAN DE PARUTION

Suite à diverses circonstances et notamment à la parution d'un numéro suisse en collaboration avec le SLV, l'alternance des numéros à caractère pédagogique et corporatif est modifiée comme suit :

NUMÉRO 30, PARUTION 6 OCTOBRE : numéro corporatif, comme prévu au plan de parution.

NUMÉRO 31, PARUTION 13 OCTOBRE : devient numéro corporatif et sera consacré à la relation du Séminaire de Chexbres. La matière de chaque chronique cantonale est limitée à 1 page, le rédacteur cantonal décidera souverainement ! Délai d'envoi aux rédacteurs cantonaux pour ce numéro : 29 septembre 1978.

NUMÉRO 32, PARUTION 20 OCTOBRE : devient numéro pédagogique et sera exclusivement consacré aux problèmes suisses en collaboration avec la « Schweizerische Lehrer Zeitung ». **Aucun autre article ne pourra y paraître.**

Dès les N°s 33 (pédagogique) et 34 (corporatif), reprise normale de l'alternance des numéros.

La rédaction romande.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Condition : maîtrise du virage parallèle. Prière de remarquer sur la carte d'inscription : 87a = CM1, 87b = J+S-CP (avec l'indication de la catégorie de moniteur !).

n° 88 Cours spécial de slalom et acrobatique de ski

26.-31.12, entrée au cours l'après-midi, langue : a, Elm GL

Condition : très bonne technique de ski avec maîtrise de godille.

n° 89 Cours de perfectionnement, réservé aux moniteurs 2 J+S

26.-31.12, entrée au cours l'après-midi, langue a fr, Laax GR

Le cours convient particulièrement bien à une préparation pour le cours de formation de moniteur J+S 3. Prière d'indiquer à l'inscription la catégorie.

n° 90 Moniteur de ski avec la possibilité de faire le cours de perfectionnement J+S

26.-31.12, entrée au cours le soir, langue : a, Sörenberg LU

Prière de remarquer sur la carte d'inscription : 90a = J+S-CP, 90b = cours sans J+S.

n° 91 Cours de moniteur de ski, possibilité de formation moniteur J+S ou CP-J+S

26.-31.12, entrée le matin, langue : it, Airolo TI

Le cours est réservé aux enseignants du canton du Tessin. Prière d'indiquer sur la carte d'inscription : 91a = CM1, 91b = CP-J+S, 91c = cours sans J+S.

n° 92 Randonnée à ski, « La Haute Route du Jura » / De Genève à Macolin sur les lattes de fond
26.-31.12, langue : fr a, Jura

Exigences : une bonne condition physique et psychique ; équipement personnel de ski de fond ou de ski de randonnée. Prière de demander des informations précises auprès du directeur responsable, Frank Baumeler, «Riant-Bocage», 4280 Meyriez, tél. (037) 71 17 60.

Délai : pour les cours centraux n°s 25-28 : 15 octobre 1978 ; pour tous les autres cours d'hiver : 31 octobre 1978.

REMARQUES :

1. Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignants des écoles officielles, ou reconnues (les maîtres des écoles professionnelles inclus).
2. Les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille, les institutrices d'un jardin d'enfants peuvent être admises aux cours, pour autant qu'elles participent à l'enseignement du sport.
3. Si le nombre de places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique et au brevet secondaire sont admis aux cours.
4. Le nombre de participation est limité pour tous les cours. Les maîtres inscrits recevront, **une quinzaine de jours après la fin du délai**, un avis leur signalant si leur inscription est acceptée ou refusée.
5. Dans tous les cours (J+S inclus !) seule une petite subvention de logement et de pension (Fr. 15.— par jour et Fr. 15.— par nuit) sera versée aux participants. Les frais de voyage ne seront pas remboursés.
6. Dans les cours de moniteur J+S 2 et 3 il faut indiquer sur la carte d'inscription la note technique et celle de la recommandation du cours J+S précédé.

7. Les inscriptions tardives ou incomplètes (par exemple sans attestation des autorités scolaires) ne pourront pas être prises en considération.

INSCRIPTIONS :

Toujours au moyen d'une carte d'inscription (bleue : fr, rouge : a) auprès du président de la CT/SSMG, Hansjörg Würmli, Schlatterstr. 18, 9010 St-Gall. Les cartes d'inscription peuvent être obtenues auprès du président cantonal (voir l'adresse dans la revue N°1 de l'EP).

Maîtresses enfantines

Le jeudi 5 octobre, au Mövenpick de la Riponne, M^{me} Porchet, institutrice retraitée, vous parlera d'une poétesse trop peu connue. « Marie-Noëlle ». Cette causerie durera environ trois quarts d'heure. Invitation cordiale aux collègues primaires.

N. Maire.

A.V.M.T.A.

L'assemblée de l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille aura lieu le mercredi 4 octobre, à 14 h. 30, à l'Ecole hôtelière, Chalet-à-Gobet, Lausanne.

Pour le comité :
R. Leresche.

Orchestre d'amateurs

L'orchestre de Pully (orchestre d'amateurs), cherche des violonistes et des violoncellistes. Répétitions : chaque mercredi à 20 h. au Prieuré, à Pully.

Pour tous renseignements : tél. au (021) 25 71 91.

VI^e Congrès culturel de la SPV

LE PAYS-D'ENHAUT

23 septembre, à 14 h. 30 - Château-d'Œx

Rédactrice de la rubrique vaudoise :

Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Mémento S.P.G.

COMMISSIONS :

Equipes pédagogiques

La première réunion de l'année au eu lieu le 18 courant.

Si vous désirez vous joindre au groupe, téléphonez au 29 26 60.

Ecole - parents

Mardi 26 septembre, à 20 h. 30.

Enseignement spécialisé - pédagogie curative

Mardi 3 octobre, à 20 h.

Il est vraisemblable que cette première séance permettra de constituer des groupes d'intérêts divers : en effet le champ est vaste, les problèmes nombreux, dans ce secteur.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

5.9 : Entrevue Cartel/chef du Département des finances. La SPG réitère les demandes « enseignants » en soulignant les incidences financières.

12.9 : Entrevue avec M^{me} M.-L. François, secrétaire général du DIP : La SPG exposera ses préoccupations actuelles.

18.9 : Commission officielle « Congés hebdomadaires et vacances scolaires » : un questionnaire qui a été élaboré pour consulter tous les milieux concernés. Il devrait être envoyé incessamment.

18.9 : Conseil de la recherche-action éphémère.

22.9 : IRDP-DEP-SPG : français rénové (les collègues qui ont des éclaircissements à demander sur les positions SPG à ce sujet voudront bien téléphoner au 29 26 60). Nous rappelons que nous avons demandé une très large participation des enseignants, que ce soit pour l'animation des groupes ou pour le choix des sujets abordés, les degrés concernés, etc.).

26.9 : Séance de délégation. Cette première séance de l'année sera vraisemblablement consacrée aux divers problèmes de rentrée : organisation des classes, affectations du personnel, matériel, etc. Si vous avez des remarques ou suggestions à formuler, vous voudrez bien les communiquer à l'un des membres du comité ou à la soussignée.

D'autre part, nous avons reçu l'assurance du DIP que les dossiers ci-dessous seraient étudiés

paritairement avec l'ambition de les mener à chef pour fin 1978 :

- Revendications issues du mouvement de la Fonction publique :
décharge aux maîtres de plus de 50 ans, appuis (maîtres de disciplines spéciales et intensification de l'encadrement des classes).
- Parité de traitement enfantines-primaires et brevetés-stabilisés.

Français rénové

Proposition SPG pour la mise en place de la « sensibilisation » au français rénové.

I. Information au corps enseignant

A la rentrée, les inspecteurs informent verbalement les enseignants d'une prochaine réunion consacrée au français.

Dans le courant de septembre, cette réunion est fixée en dehors des heures scolaires. Les enseignants de toute la circonscription sont avertis par circulaire.

Les enseignants intéressés participent à cette séance où ils reçoivent une information du type de celle donnée aux délégués SPG le 14 juin 1978.

Peuvent s'annoncer comme désirant faire partie d'un groupe « français rénové » des enseignants de tous les degrés. En cas de trop grande affluence, un délai est laissé au groupe pour qu'il se constitue lui-même dans les normes prévues (6-8 personnes par circonscription).

Les maîtresses de soutien ne constituent pas un groupe à part mais sont convoquées dans la circonscription où elles travaillent afin d'être bien intégrées au corps enseignant titulaire.

- Formation continue (congrès et décharge pour études).
- Politique générale de l'emploi : contingentement des candidats à l'enseignement primaire, travail à mi-temps, etc.).

Pour le comité : L. U.

P.S. Pendant la deuxième et la troisième semaines de septembre plusieurs de nos collègues ont participé aux examens d'entrée aux études pédagogiques. Cette participation est de plus en plus contestée. Question à revoir en assemblée.

Il se peut que des maîtres ne faisant pas partie des groupes de travail désirent tout de même « essayer » la nouvelle méthodologie dans leur classe. Ils en ont la possibilité tout en maintenant le contact avec le groupe de leur circonscription, ou avec un collègue engagé dans cette opération.

II. Distribution de la méthodologie

Dès la constitution des groupes, les enseignants recevront la méthodologie (des extraits ?) sous forme de photocopies.

Dès la parution du volume, la méthodologie sera présentée au corps enseignant, par exemple dans chaque école ou en regroupant quelques bâtiments, etc. La présentation-mode d'emploi pourrait être faite par l'inspecteur et un membre du groupe local « français rénové » déjà constitué. Il s'agirait là de donner quelques explications pratiques sur l'ouvrage en lui-même.

La méthodologie serait alors remise à tous ceux qui le désireraient.

lu

**CONGRÈS
SPR 1978**

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Humour au bord de l'Arve

Même — et surtout — les problèmes les plus sérieux n'excluent pas un peu d'humour. Nos collègues de l'école Hugo-de-Senger II se sont penchés sur le cas du Jura. Compte tenu des habitudes ils ont tranchés !

Oserait-on leur demander — sans trop abuser de leurs méninges — qu'ils nous fournissent avant chaque consultation populaire le fruit de leurs pertinentes réflexions : bientôt la TVA, puis la loi sur la formation professionnelle, mais surtout — au plan genevois — les élections municipales.

Pour une fois qu'on s'amuserait en lisant la prose politique...

Première classe, premières expériences professionnelles

A la rentrée, 90 nouveaux titulaires prenaient en main leur première classe. Premiers élèves, premiers collègues, premiers contacts avec les aspects réels et concrets de la profession d'enseignant.

Durant la 3^e année des études pédagogiques, un nombre important de candidats ont demandé à recevoir l'« Educateur ». Par la lecture de notre journal, ils auront entrevu quelques-uns des problèmes pédagogiques ou corporatifs que la SPG et la SPR abordent et tentent de résoudre. Il est bien clair que la force première de notre association est le soutien massif que lui apporte, par son adhésion, l'ensemble du corps enseignant genevois.

Désireuse de faire mieux connaître ses activités, la SPG invite cordialement tous les nouveaux collègues (brevetés 1978) ou non-membres à un

apéritif de bienvenue
mercredi 27 septembre 1978
dès 18 h. 30,
au local : 14, bd Georges-Favon.

A propos du Jura

S'il est un problème qui fut, ces derniers temps, souvent évoqué dans la presse, c'est bien celui du Jura. Or, nous nous étonnons qu'une facette de ce problème ait échappé à nos quotidiens.

Qui, en effet, s'est inquiété des modifications que l'accession du Jura au rang de canton allait provoquer pour l'enseignement de la géographie ?

A un moment où les recyclages se succèdent à une cadence effrénée, devons-nous recommencer des dizaines de stencils ? Nous appelons donc tous les enseignants helvétiques à opposer aux velléités jurassiennes un ferme NON lors de la consultation populaire des 22, 23 et 24 septembre.

(Suivent 14 signatures du corps enseignant de Hugo-de-Senger II.)

Echange de correspondance franco-suisse

A quelques kilomètres de chez nous, il y a la France, avec des élèves qui ressemblent aux nôtres, des enseignants qui s'interrogent sur des problèmes que nous connaissons aussi :

- quelle école,
- quels moyens pour aider les plus défavorisés,
- comment enseigner le français ou la mathématique moderne,
- quelles relations établir avec les parents,
- que penser des regroupements scolaires, etc.

Au printemps, avec des collègues du SNI-PEGC de l'Ain (syndicat national des instituteurs et professeurs d'enseignement général des collèges), nous avons eu l'occasion de visiter plusieurs écoles de ce département. Accueil chaleureux et sympathique mais aussi désir de part et d'autre de ne pas en rester là et de proposer aux enseignants et aux élèves de nos deux régions une collaboration plus concrète.

Elle pourrait se traduire par :

- échange de correspondance (de classe à classe et d'élève à élève),
- échange de cassettes, de dessins, etc.,
- rencontres à mi-chemin (au Jura par exemple),
- visites de classes, etc.

Les collègues intéressés voudront bien s'adresser au secrétariat SPG en indiquant :

- le degré qu'ils dirigent,
- les intérêts de leur classe,
- le nombre de leurs élèves (f et g),
- la situation de leur classe : ville, banlieue, campagne.

Les mêmes renseignements seront demandés aux enseignants de l'Ain. Nous ne doutons pas de tout le bénéfice qu'élèves et enseignants pourront retirer de cet échange. A la veille de l'année internationale de l'enfant, c'est peut-être une manière, simple sans doute, de passer à l'action.

L. u.

Correspondance

Quelles classes ou quelle équipe désireront faire de la correspondance avec nous ?

Danielle Plisson I P

Marie-Thérèse Delétraz I P

Nicole Zellweger 2 P

Brigitte Koller 3 P

Ecole d'Avully, 1249 Avully.

Rédactrice de la rubrique genevoise : M^{me} Lillane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE, tél. (022) 29 26 60.

L'association professionnelle, le syndicat : utopie, réalité ? ? ?

Lorsqu'un rédacteur d'un journal corporatif est aussi président de section de district (entre autres !), il doit enregistrer toutes sortes de formalités administratives telle que l'admission de nouveaux membres, le départ d'anciens collègues vers une retraite bienvenue, le départ de collègues mécontents, déçus, ou simplement de collègues qui se sont trompés en signant un bulletin d'adhésion.

ADHÉRER... Je crois que très souvent ce verbe ne signifie pas autre chose : signer un bulletin, payer ses cotisations, assister plus ou moins régulièrement aux assemblées, y prendre la parole occasionnellement mais surtout pas y amener des idées constructives, susciter la réflexion, provoquer un débat passionné ou très « sage », collaborer à corriger la trajectoire si le comité s'éloigne par trop de ce qu'on attend de lui.

Il est parfois exaspérant de recevoir les lettres de démission de membres « au rabais » qui attendent tout des autres. Un syndicat fait de professionnels du syndicat. Sottise.

Nous sommes tous collègues. Nous avons tous — du moins je l'espère — les mêmes obligations envers nos élèves, leurs parents, nos autorités scolaires régionales et cantonales mais **AUSSI** envers nos autres collègues. Ou bien l'instituteur est-il vraiment ce « paumé » qui sait tout mieux que les autres et qui SAIT que s'associer prend du temps, sous-entend sacrifier un temps considérable à toutes ces activités, sans panache, sans jamais recevoir un merci, si ce n'est quand il laisse tomber, sans spectateurs, sans l'ivresse de l'acteur enthousiasmant son public, sans le frisson du musicien qui sent son auditoire suspendu à l'improvisation dont il vient d'avoir la joie de faire don à ses fans, non, en solitaire, devant son bureau, en séance, sur les routes de Romandie ou d'ailleurs.

« Tu l'as bien voulu ». Ouais. Je ne me laisserai jamais convaincre par un argument si banal et naïf. Le choix existe. En effet.

Mais si chacun était si myope, on peut se demander où l'on en serait actuellement du point de vue social.

Je suis encore parmi les privilégiés : nos collègues d'avant 1951, ceux qui avaient subi le vote du souverain qui leur refusait une augmentation qui ne visait qu'à leur assurer un traitement décent, suffisant tout juste à cesser de s'en-

detter, ceux-là même pourraient s'indigner devant cet esprit étonnant dans son manque de sens des réalités. Continuons à nous désunir, rentrons chacun dans notre univers douillet — car entre-temps nous nous sommes vus accorder juste assez d'herbe pour que nous sombrions dans la somnolence, surtout en début de carrière, quand les obligations sociales sont encore « jeunes » ! Quand 100 fr. valent encore 100 balles. Et nous pourrions compter le temps qui nous reste avant que ne commence le grignotage des « avantages » si patiemment acquis par nos aînés.

Si nous sommes parfois (?) si violemment attaqués par les partis politiques, par le patronnat qui doit bien fournir un thème de méditation fielleuse à « ses chômeurs », par les parents d'élèves inquiets, notre attitude désinvolte ou même égoïste n'y est-elle pas pour beaucoup. Un peu plus de solidarité, d'esprit de collaboration obligerait certains à trouver un autre bouc émissaire. Une seule solution : retrouver un esprit actif, relancer un débat sain et constructif à l'**INTÉRIEUR** de l'association. Et **RECRUTEZ, ENCOURAGEZ, SECOUEZ, SCANDALISEZ** les hésitants. Et tant pis pour ceux qui haussent les épaules.

Comité central

Séance du 1^{er} septembre

Deux imprécisions se sont glissées dans les rubriques des numéros 24 et 26 de l'« Educateur » :

— dans le 24, page 652 : à propos des traitements, le « nouveau » 100 % dont il est fait mention **NE CORRESPOND PAS** à une réadaptation ni à une augmentation. Ce n'est qu'au moment d'une nouvelle calculation que la différence sera palpable ! Cette mesure ne concerne que les fonctionnaires communaux. Le corps enseignant reste soumis à la réglementation cantonale...

— dans le 26, sous Comité central : le projet de statut général en plus de la commission disciplinaire prévoit un tribunal arbitral, plus précisément l'article 73 dit ceci : « Un recours peut être adressé au tribunal arbitral contre une décision prise par le Con-

Dans un prochain « Educateur », je tenterai de dépeindre la situation qui pourrait être la nôtre si la SPR — donc le SAE-SPN **AUSSI** — n'avait pas le dynamisme dont elle fait preuve (dans la mesure des moyens qu'on veut bien lui accorder !) au moment où **CIRCE III** démarre, où la Langue II est pour demain à l'école primaire ; **CIRCE III** nous concerne, nous les maîtres de préprofessionnelle comme les deux précédentes ont bousculé nos collègues des niveaux 1 à 5.

Les membres de l'association de ceux qui ont choisi de s'... f..... pourront toujours venir récriminer sous « nos fenêtres ». Nous répondrons de la même manière qu'à Bastogne, en 1944 !

Précision

Le domicile de notre journal est Montreux. Le droit vaudois est catégorique à ce sujet : le droit de réponse est garanti.

Que ceux qui éprouvent le désir de faire connaître leur point de vue en ce qui concerne l'article ci-dessus s'agrippent à leur machine. Je suis prêt à faire suivre vos remarques à la rédaction romande. C'est la « voie de service » !

J.-P. Buri.

seil d'Etat à moins qu'elle ne concerne : la nomination ou la promotion à une fonction déterminée ; un ordre de service ; les déplacements dans une autre fonction, lorsque l'obligation de s'y soumettre est prévue dans les conditions auxquelles a été subordonnée la nomination. »

L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 septembre a été mis au point. Le fait que notre demande de prolongation du délai de consultation a été acceptée nous donne le temps de répondre valablement et de transmettre les conclusions auxquelles nous serons parvenus au cours de l'AG à la Commission départementale où siège notre collègue G.-A. Monnier. En effet, cette commission étudiera les commentaires des associations concernées le... 22 septembre 1978.

J.-P. B.

ATTENTION: MODIFICATIONS DU PLAN DE PARUTION

Suite à diverses circonstances et notamment à la parution d'un numéro suisse en collaboration avec le SLV, l'alternance des numéros à caractère pédagogique et corporatif est modifiée comme suit :

NUMÉRO 30, PARUTION 6 OCTOBRE : numéro corporatif, comme prévu au plan de parution.

NUMÉRO 31, PARUTION 13 OCTOBRE : devient numéro corporatif et sera consacré à la relation du Séminaire de Chexbres. La matière de chaque chronique cantonale **est limitée à 1 page**, le rédacteur cantonal décidera souverainement ! Délai d'envoi aux rédacteurs cantonaux pour ce numéro : 29 septembre 1978.

NUMÉRO 32, PARUTION 20 OCTOBRE : devient numéro pédagogique et sera exclusivement consacré aux problèmes suisses en collaboration avec la « Schweizerische Lehrer Zeitung ». **Aucun autre article ne pourra y paraître.**

Dès les Nos 33 (pédagogique) et 34 (corporatif), reprise normale de l'alternance des numéros.

La rédaction romande.

- Switzerland ? édition allemande ?...;
- les hésitations de l'un des cantons qui envisagerait (?) de reporter l'introduction de la langue II au niveau 5, voire plus tard (?) ;
- il est clair que ce report aurait des incidences sur le coût de l'opération pour les autres cantons...
- les réactions de la SPR qui souligne la sous-représentation du primaire dans ce projet.

Il a été question du manque éventuel de formation des maîtres primaires, l'une ne leur permettant pas d'envisager l'introduction de cette discipline sans une certaine appréhension. Nous pensons, au contraire, qu'un recyclage bien conçu, qu'une motivation bien « présentée » favoriseront ce passage délicat. Il ne faut pas sous-estimer les capacités de « récupération » du corps enseignant primaire... M. Lang affirme que les dernières retouches, les figurations, les polissages définitifs ne seront entrepris qu'APRÈS la période d'expérimentation. Il ne nous reste qu'à souhaiter que cette dernière soit élargie au maximum — au sens large du terme — et sensibilisent AUSSI des collègues non préparés à cette méthode, dans les campagnes, dans les classes à plusieurs ordres...

L'introduction expérimentale pourrait être lancée en septembre 1979. Qu'en est-il de la formation des maîtres ? Si cette introduction est locale, fragmentée géographiquement, le danger de créer deux « catégories » de maîtres apparaît : ceux qui auront expérimenté et jugé la méthode... et ceux qui n'en auront pas eu l'occasion : cette appréciation n'aura pas été faite par une majorité ; nous espérons toutefois que cette « minorité » ne sera pas constituée de collègues « pré-convaincus » et soigneusement « choisis ».

Certains enseignants travaillant aux degrés 6 à 9 en section classique ou scientifique devront s'adapter simultanément à deux tendances — pour ne pas dire deux méthodes : le cours romand « mixé » et la méthode « Vorwärts » des degrés 7 à 9. De même pour les instituteurs qui suivent leur classe de 1^{re} MP en 2^e P. Ils n'auront aucun répit pendant deux ans. Autant de problèmes à résoudre si l'on veut réussir l'opération.

Vous serez tenus au courant de la suite des travaux.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 MARIN. Tél. (038) 33 15 05.

Commission langue II

Après un an et demi de pause, la commission s'est réunie sous la présidence de M. R. Hugli. M. J.-B. Lang, coordinateur romand dans le domaine de l'introduction de la deuxième langue aux niveaux 4 et 5 dans l'école primaire romande remplace notre collègue Alain Thiébaud, malade.

Après un historique des faits qui se sont produits entre février 1977 et septembre 1978, dont la séance de la CDIP de juin 1978 où ont été prises des décisions relativement définitives quant au plan de travail (rédaction d'un cours romand), au projet d'édition (procédure éventuellement modifiée puisque le secteur privé semble s'intéresser à l'édition de cette méthode romande), aux éléments de budget, au mandat donné à COROME, au mandat précisé et donné au groupe de rédaction de cours entièrement nouveau.

Il est regrettable qu'aucune des personnes désignées dans cette équipe rédactionnelle n'appartienne au corps enseignant primaire. Une fois de plus, diront certains, des spécialistes vont élaborer un outil de travail — certainement très valable — dont les auteurs méconnaissent la « clientèle » à laquelle ils s'adressent, soit des ENFANTS de dix et onze ans, encore tous réunis : les scolairement doués et les autres... Certes un groupe de référence sera constitué, groupe de référence qui donnera son préavis au fur et à mesure de l'avancement des

travaux du groupe de rédaction. Encore peut-on souhaiter que ce groupe de référence soit constitué AUSSI d'enseignants primaires.

M. Lang nous donne ensuite un long aperçu très complet de l'évolution de l'enseignement des langues vivantes dès 1945, à la fin des hostilités dans le monde et en Europe en particulier. On a trop longtemps calqué l'apprentissage des langues vivantes sur celui des langues mortes. Des études scientifiques ont démontré que l'enfant de 8 à 9 ans, voire 10 ans jouit d'une malléabilité optimum dans le domaine de la langue parlée, capacité qui diminue assez rapidement plus tard.

Le cours romand en préparation doit permettre d'oublier la querelle des méthodes. Il sera PRATIQUE, tiendra compte du paysage environnant l'élève romand, il favorisera une refonte de l'enseignement de l'allemand... plus haut ! A cet effet, l'accord du niveau secondaire inférieur, à la limite supérieur, est nécessaire. Le cours sera original pour les degrés 4 et 5. Il sera « mixé » avec la méthode « Vorwärts » au niveau 6, afin d'assurer un passage en douceur aux niveaux 7 à 9, puisqu'il semble que le choix de « Vorwärts » soit définitif.

Quelques obstacles subsistent et doivent être « maîtrisés » :

- le problème de l'édition (édition neutre et officielle ? édition made in

Le chômage des enseignants

Depuis quatre ans qu'il existe, le chômage chez les enseignants primaires du Jura n'a fait que croître pour atteindre aujourd'hui des proportions inconnues jusqu'à ce jour, tellement considérables qu'elles n'existent nulle part ailleurs dans notre pays. Ses causes, bien connues, peuvent se résumer ainsi : départ de familles étrangères à la suite de la récession économique, baisse de la natalité, amélioration du salaire des enseignants depuis juin 1973, erreur dans les prévisions des besoins.

C'est dans le but de faire mieux connaître le statut de nos collègues victimes de la situation pléthorique et, peut-être, par une large information, d'améliorer leur situation, que nous avons demandé au comité SPJ, en mai dernier, de patronner une enquête auprès des enseignants sans place. Pour la mener à bien, nous avons besoin de la collaboration de MM. Charles Hirschi et Charles Moritz, inspecteurs scolaires et responsables des Centrales de remplacement. Nous avons pu obtenir ainsi l'adresse des 114 enseignants primaires inscrits. En date du 20 juin, nous avons fait parvenir à chacun d'eux un questionnaire accompagné d'une lettre d'introduction, et d'une enveloppe affranchie pour la réponse. Jusqu'à fin juillet, nous avons reçu 53 réponses, ce qui représente une participation de 46 %. Celle-ci a été plus forte dans le Jura Sud (51 %), que dans le Jura Nord (43 %).

L'enquête portait sur l'occupation des enseignants sans place durant l'année scolaire 1977-1978, et comportait des questions permettant aux répondants des suggestions diverses.

Voici le texte du questionnaire :

Questionnaire destiné aux enseignants sans place

1. Instituteur ou institutrice ?
 2. Etat civil :
 3. Année de votre brevet :
 4. De combien de jours ou de semaines de remplacement avez-vous pu bénéficier durant l'année scolaire 1977-78 ?

jours ou semaines
.....
 5. Quels ont été les motifs de vos remplacements ?

jours ou semaines
.....
- Ecole de recrues
- Service militaire

- | | | |
|--|-------|-------|
| Maladie | | |
| Congé maternité | | |
| Congé d'étude | | |
| Cours de perfectionnement, d'animateurs ou J+S | | |
| Autres remplacements | | |

6. Pendant combien de jours avez-vous touché l'assurance-chômage (année scolaire 1977-78)?
7. De manière générale, comment êtes-vous sollicité pour vos remplacements?
8. Avez-vous travaillé dans un autre secteur que celui de l'enseignement?
oui ou non
9. Si oui, en occupant quelle fonction?

10. Si oui, pendant combien de temps ?
.....
11. Votre caisse de chômage vous a-t-elle contraint à exercer une activité dans un secteur autre que celui de l'enseignement ? *oui* ou *non*
12. Si oui, dans quel secteur ?

Ne pas répondre aux questions 11 et 12 si vous n'êtes pas inscrit(e) à une caisse de chômage.

13. Si vous avez constaté des lacunes dans le système d'engagement d'un remplaçant, que suggérez-vous pour en améliorer le fonctionnement ?
14. Quelles solutions préconisez-vous pour atténuer le chômage des enseignants ?
15. Remarques éventuelles :

Domicile :
(facultatif)

Signature :
(facultatif)

Constatations

Le tableau que nous publions ci-après permet de constater que, mises à part surtout quelques institutrices mariées, la grande masse des chômeuses et chômeurs se retrouve dans les années de brevet de 1976 et 1977. Il semble donc que les enseignants primaires brevetés les deux années précédentes ont trouvé un poste, à moins qu'ils se soient orientés vers un autre secteur professionnel. On constate aussi que les hommes se sont presque totalement désintéressés de cette enquête, sauf ceux sortis de l'Ecole normale de Porrentruy l'année dernière. Les femmes domiciliées dans le Jura Sud ont en revanche répondu plus nombreuses que celles de leurs collègues du Nord.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

INSCRIPTIONS AUX CENTRALES DE REMPLACEMENT ET PARTICIPATION A L'ENQUÊTE

Année brevet	Instituteurs		Institutrices mariées		Institutrices célibataires	
	I	R	I	R	I	R
Jura Nord						
1936			1	—		
1970			2	1		
1971			1	1	1	1
1972			1	1	1	1
1973	1	—				
1974	2	—	2	1	2	1
1975	1	—	3	3	2	2
1976	3	—	4	1	12	4
1977	10	8			19	5
Jura Sud						
1961			1	—		
1962			1	1		
1964			1	—		
1970			1	1		
1971			1	1		
1973	1	—			1	—
1974					1	—
1975			1	—	1	—
1976			5	2	14	8
1977	4	1	1	1	11	9

I = Inscrits à la Centrale de remplacement.

R = Réponse à l'enquête.

Jura Nord : 69 inscrits à la Centrale de remplacement.
30 réponses. Participation : 43 %.

Jura Sud : 45 inscrits à la Centrale de remplacement.
23 réponses. Participation : 51 %.

Total : 114 inscrits aux deux Centrales de remplacement.
53 réponses. Participation : 46 %.

Combien de temps ont-ils remplacé ?

Les 9 instituteurs ayant répondu à notre questionnaire (41 % des inscrits à une centrale) ont effectué ensemble 193 semaines de remplacement, soit, pour chacun, 24 semaines en moyenne. Quatre ont dépassé cette moyenne, et l'un d'eux n'a remplacé que pendant 6 semaines.

50 % des 91 femmes inscrites à une centrale ont répondu à la question 4. Pour les femmes mariées, la moyenne de remplacement a été de 12,5 semaines. On trouve une institutrice avec 38 semaines, une avec 25 semaines, quatre institutrices ayant remplacé entre 12 et 21 semaines, deux n'ayant remplacé que deux semaines. La moyenne de remplacement pour les institutrices célibataires

est de 20,5 semaines. Quatre ont obtenu 38 et 39 semaines de remplacement, trois plus de 30 semaines, dix de 20 à 30 semaines, sept de 10 à 20 semaines, six de 4 à 8 semaines.

La moyenne de remplacement pour les trois catégories a été de 18 semaines.

Les motifs des remplacements

Les 53 répondants ont effectué ensemble 876 semaines de remplacement. La maladie comme cause vient en tête avec 295 semaines, suivie des congés de maternité (186 semaines), des cours de perfectionnement (182 semaines), du service militaire (163 semaines), des congés d'étude (27 semaines), de l'école de recrues (23 semaines).

Les jours de chômage

32 enseignants, sur les 53 répondants, ont touché des prestations de chômage. Six sont des instituteurs, trois des institutrices mariées, vingt-trois des institutrices célibataires. Les premiers ont totalisé 357 jours (moyenne : 60 jours), les seconds 246 jours (moyenne : 80 jours), les troisièmes 2071 jours (moyenne : 90 jours). On trouve dans cette dernière catégorie cinq institutrices avec 150 jours de chômage (maximum autorisé pour les salariés de moins de 55 ans), sept institutrices avec plus de 100 jours, trois avec plus de 60 jours.

La moyenne des jours de chômage, pour les 32 enseignants concernés, a été de 83 jours.

Comment obtiennent-ils un remplacement ?

Les réponses à la question 7 permettent de savoir que les remplacements ont été offerts par les commissions scolaires (2 fois), les directeurs d'école (16 fois), les enseignants (33 fois), et les centrales de remplacement (24 fois).

Le travail ailleurs

Seize enseignantes et enseignants ont travaillé dans un autre secteur professionnel. En voici la liste :

- sommelière (1 mois),
- sommelière et vendeuse (5 mois),
- sommelière (4 mois),
- sommelière et aide de bureau (4 ½ mois),
- responsable d'une collection de vêtements dans une fabrique (10 mois),
- assistante dentaire (2 ½ mois),
- aide-infirmière (7 mois),
- employé de commune (1 mois),
- animatrice dans un atelier de peinture (½ mois),
- éducatrice (6 mois),
- éducatrice et sommelière (4 ½ mois),
- secrétaire et babysitter (3 mois),
- employé au Centre de perfectionnement (1 ½ mois),
- aide-vendeuse (1 ½ mois),
- volontaire dans un kibboutz (2 mois),
- aide de bureau (1 mois).

Sept enseignantes ont été contraintes d'exercer certains emplois, surtout dans l'hôtellerie. L'une d'elles a refusé en raison de la mauvaise réputation du café dans lequel on l'envoyait.

Les lacunes dans le système d'engagement des remplaçants

Vingt répondants souhaiteraient une amélioration dans le système d'engagement des remplaçants. Seize d'entre eux s'élèvent contre l'inégalité de traitement entre les enseignants au chômage, certains (« toujours les mêmes »), bénéficiant de nombreux remplacements, d'autres les recevant au compte-gouttes. Pour améliorer le système en vigueur, dix répondants voudraient voir les centrales de remplacement se substituer aux autorités scolaires et aux enseignants dans l'engagement des remplaçants, ceci afin d'obtenir un traitement égal pour tous. Une institutrice verrait plutôt un « groupe d'enseignants » s'occuper de cette tâche, MM. les inspecteurs n'ayant pas le temps de tout faire ».

Quatre répondants trouvent injuste que les institutrices mariées au chômage soient sollicitées moins souvent que les célibataires, ou encore que l'on ne choisisse pas d'abord le remplaçant dans la commune.

D'autres remarques concernent la préparation au remplacement, qui devrait se faire d'une manière plus approfondie, la confiance donnée au remplaçant, qui devrait être plus grande, les remplacements de quelques heures, « qui dégoûtent de l'enseignement », les élèves restés seuls un ou deux jours, alors que des enseignants sont au chômage.

Des solutions

Cinquante répondants préconisent des solutions qui pourraient atténuer le chômage. Ce sont l'enseignement en duo (27, parmi lesquels plusieurs demandent l'obligation, pour les femmes mariées, d'être astreintes à ce système); diminution de l'effectif des classes et dédoublement de classes lorsque l'effectif est trop chargé (20); démission des femmes mariées, suppression des doubles salaires (10); abaissement de l'âge de la retraite (9); démission des enseignants ayant atteint l'âge de la retraite (6); création de postes d'appui dans les collèges (3); augmentation de la durée des études (2); imitation des entrées dans les écoles normales (2); années creuses dans les écoles normales (2); augmentation du nombre des cours de perfectionnement (2); favoriser les congés d'étude (1); éviter la fermeture de classes en 1980 (1); priorité donnée aux anciens lors d'une nomination (1); suppression de toutes les heures supplémentaires des titulaires (1); diminution du nombre des heures et création de nouveaux postes

itinérants (1); favoriser l'introduction de branches à option (1); favoriser le travail des enseignants au chômage dans d'autres secteurs professionnels (1); regroupement des enseignants au chômage dans un syndicat (1).

Des remarques parfois aigres

Vingt-deux répondants ont fait des remarques, souvent constructives, parfois aigres. Nous transcrivons les plus intéressantes ou les plus originales. « Il est très difficile de trouver des remplacements lorsque l'on est mariée. » « Il faudrait changer le système des nominations qui est moyennageux. » « Les enseignants sans place se sentent peu soutenus dans l'ensemble du corps enseignant en place et par l'inspecteur. » « Si l'on change de secteur pendant un certain temps, nous sommes rayés de la liste des remplaçants. Changement de secteur signifie abandon de la profession. » « J'estime qu'à vingt ans un jeune doit gagner sa vie et pouvoir s'épanouir pleinement dans le métier qu'il a choisi. » « Je déplore le manque d'intérêt avec lequel beaucoup de personnes remplacées jugent le travail effectué dans leur classe. Notre mission est trop souvent d'occuper des gosses pour qu'ils ne fassent pas de bruit. » « Je regrette aussi que la série de cours de perfectionnement de l'année passée ait été si bien organisée que j'ai reçu une dizaine d'offres de remplacement pour la même semaine et que des femmes pas du tout intéressées par l'enseignement aient dû remplacer par manque de remplaçants. » « Les candidats actuels à un poste doivent se prosterner s'ils désirent être nommés. » « Pourquoi l'inspecteur demande-t-il si souvent aux commissions d'école de ne procéder qu'à une élection provisoire jusqu'en 1980? » « Je trouve déplorable la situation actuelle. » « Le demi-poste est peut-être une des seules manières de réduire le chômage. » « Je suis contre les postes itinérants, où le remplaçant reçoit des heures que personne ne désire. » « Les instituteurs ayant terminé leurs études devraient faire au moins une année de remplacement avant d'avoir un poste fixe. » « Davantage de contrôles de l'inspecteur afin d'épurer, de nettoyer l'enseignement de tous ces pseudo-instituteurs (fainéants, violents, anciens), qui détruisent l'éducation que certains parents essaient de donner. » « Je n'admets pas que des enseignantes engagent une bonne pour garder leurs petits enfants, afin qu'elles puissent continuer à travailler. Car ces institutrices devraient savoir que la présence de la mère auprès de son enfant est très importante pendant les premières années de celui-ci. » « Serait-il

possible de créer dans les collèges des postes d'appui (ou 6 maîtres pour 5 classes), ce qui permettrait aux élèves faibles d'étudier en petits groupes sans pour autant faire des heures supplémentaires? Et ceci pendant que leurs camarades travaillent avec le maître de classe. » « Comme sommelière, je gagne 1200 francs par mois, c'est-à-dire moins que si j'allais timbrer. » « Nous devrions être informés des autres possibilités de travailler dans d'autres fonctions éducatives et sociales. »

Des problèmes qui appellent des réponses

Les remarques faites par nos collègues sans place (« Je me sens si peu votre collègue », m'a dit l'un d'eux), comme aussi tous les problèmes soulevés, appellent des réponses.

Dans les articles ultérieurs, nous donnerons la parole aux inspecteurs scolaires et aux responsables de certains secteurs. Nous décrirons le fonctionnement d'une caisse de chômage et les mesures, toujours plus sévères, qui seront prises à l'égard des chômeurs. Nous constituerons un dossier qui devra, nous osons l'espérer, retenir l'attention de nos organisations syndicales ou corporatives et des autorités scolaires. *A. Babey.*

AJEPS

Le cours de gymnastique aux engins est différé

Le cours de perfectionnement N° 5. 102.3 « Gymnastique aux engins », initialement prévu au mois de septembre, est déplacé au mois de novembre. Tous les participants inscrits ont été informés personnellement de ce changement. Le cours aura donc lieu :

mercredi 8, mercredi 15, mercredi 22 et mercredi 29 novembre 1978, de 14 à 16 h. 30 à Moutier, Chantemerle.

Inscription encore possible !

Vu le report du cours, il est encore possible de s'inscrire auprès de Jean-René Bourquin, chef technique de l'AJEPS, 2801 Rossemaison, en indiquant nom, adresse, profession et lieu où l'on enseigne. Le délai d'inscription est fixé au 8 octobre 1978.

Le chef technique de l'AJEPS,
Jean-René Bourquin.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Le 4 septembre sur la planche

Le comité de la Société pédagogique fribourgeoise, réuni en séance le 4 septembre, vous informe qu'il a délibéré des objets suivants :

Objet 1 : Il remarque la présence de 4 sections et l'absence des 3 autres au comité.

Objet 2 : Il fixe son calendrier de rencontres à raison de 2 séances par mois.

Objet 3 : Il prépare l'entrevue du 25 septembre avec le conseiller d'Etat M. Marius Cottier.

Objet 4 : Il enregistre avec satisfaction l'avance des préparatifs du Congrès, à savoir :

- a) Le budget présenté par la commission fribourgeoise du Congrès, qui voisine les 45 000 fr., est accepté par la caisse de la SPR ;
- b) Les membres du Comité central (env. 25 personnes) logeront à l'Hôtel de l'Elite. Les délégués de l'Assemblée (environ 90 personnes) logeront à l'Eurotel. Les congressistes mangeront à Guin ;
- c) La planification des manifestations culturelles du Congrès est en passe d'aboutir.

Objet 5 : Il remet à plus tard l'appui logistique à donner au Centre de Documentation et de Recherche, attendant

pour cela la séance du 25 septembre avec M. le conseiller d'Etat.

Objet 6 : Il reçoit l'interpellation d'un groupe d'enseignants fribourgeois, interpellation portant sur :

- a) l'introduction des nouveaux programmes,
- b) la mathématique,
- c) l'école secondaire.

Le problème posé, il décide d'un comité élargi SPF et sections fribourgeoises ainsi désigné :

- a) jusqu'au 1^{er} octobre, les comités de section nomment leurs trois enseignants pour le comité élargi SPF ;
- b) Le 11 octobre, réunion du comité élargi SPF à Fribourg.
(Convocation suivra.)

Objet 7 : Il prévoit que tous les postes de l'exécutif de la SPF, entendez par là présidence, secrétariat, rédaction, représentation des sections, seront ouverts aux candidatures dans un « Educateur » de l'automne ; ceci, pour la nouvelle législation votée à l'assemblée des délégués SPF qui se déroulera en décembre.

Jean-Pierre Pasquier.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne KAESER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

d'inscription auprès de la direction de leur école ou de

M. Bettex, commission « Cours et manifestations » COSMA p.a. IRDP, 43, Fbg. de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 24 41 91, qui pourront fournir d'autres renseignements au sujet de ces manifestations.

FONDATION DIALOGUE

Revue destinée à la jeunesse romande

La fondation Dialogue, soutenue par tous les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, ainsi que par diverses organisations économiques et civiques, veut apporter sa contribution à une meilleure information et formation civique de la jeunesse suisse et ainsi développer l'intérêt des jeunes pour la chose publique et les problèmes qui concernent notre Etat.

Active depuis plus de cinq ans en Suisse alémanique, la fondation Dialogue appuie ses efforts sur l'édition d'une revue trimestrielle d'information politique « Dialog », publiée jusqu'ici en allemand et en rhéto-romanche (tirage total de 258 000 exemplaires), et prolonge ses activités par la mise sur pied d'un programme d'actions prévoyant des journées d'information (en 1978 : une série de 44 conférences-débats fut consacrée au futur canton du Jura et toucha près de 25 000 jeunes Alémaniques), des visites du genre « Des parlementaires dans les écoles », des enquêtes, des concours, etc.

Diverses personnalités de Suisse romande ayant émis le vœu que la fondation Dialogue étende ses activités à la Romandie et le Conseil de fondation ayant réagi très favorablement à cette demande, il fut décidé de mettre sur pied un secrétariat pour la Suisse romande ainsi qu'une rédaction autonome, qui sont établis depuis début juillet à Lutry. Un comité de parrainage est en train d'être constitué et l'on relève d'ores et déjà les noms des conseillers fédéraux G.-A. Chevallaz et P. Aubert ainsi que ceux des conseillers d'Etat et conseillers nationaux des cantons romands.

Les premières réalisations du projet « Dialogue — Suisse romande » furent possibles grâce à un don provenant de la vente des timbres Pro Patria ; à moyen terme, il est prévu que les communes et les cantons romands participent également au financement du projet.

Bien que la rédaction romande de la revue « Dialogue » dispose d'une large autonomie, les teams alémanique et romand poursuivent le même but : apporter aux jeunes les informations nécessai-

« Educateur » N° 28 - 22 septembre 1978

Divers

Journées COSMA

NYON, 10 ET 11 OCTOBRE 1978

Cette année la COSMA organise, dans le cadre des Rencontres « Ecole et Cinéma » à Nyon, deux journées réservées aux enseignants primaires et secondaires de Suisse romande.

Le mardi 10 octobre, à 9 h. 30, un colloque relatif à la « nouvelle Télévision éducative romande ».

BUT : préciser, au travers de quelques témoignages d'enseignants-utilisateurs les diverses possibilités d'exploitation pédagogique de la TVE.

Cette journée devrait permettre aux participants de réunir diverses suggestions pratiques d'utilisation des émissions en classe.

Le mercredi 11 octobre, à 9 h. 30, une journée consacrée aux « réalisations audiovisuelles à l'école » : présentation par des enseignants, de documents audiovisuels originaux, réalisés dans le cadre de leur enseignement.

BUT : montrer les possibilités d'utilisation de l'audiovisuel « léger » dans différentes disciplines et à des niveaux d'enseignement différents.

Les participants pourront voir les réalisations de leurs collègues (dias, transparents, enregistrements, etc.) illustrant une intégration possible de l'audiovisuel dans la pratique quotidienne de la classe.

**

Les maîtres intéressés à participer aux Journées COSMA des 10 et 11 octobre sont priés de se procurer des formules

res à la compréhension des problèmes de notre Etat, dans une attitude ouverte et tolérante à l'égard de « ceux qui pensent autrement ».

Le premier numéro de la revue « Dialogue » présentée à Lausanne par MM. Ulrich Kägi, président du Conseil de fondation, et Jean-Louis Emmenegger, rédacteur responsable, a pour thème principal les partis politiques en Suisse. Une présentation de ces partis dans le système démocratique suisse et des extraits de leurs programmes permettent, en quelque

sorte, de poser le cadre dans lequel se déroule la vie politique suisse. Sur ce même thème, M. Denis de Rougemont livre ses réflexions personnelles au cours d'une interview. Un « dossier » consacré au futur canton du Jura, dans lequel les aspects historiques, économiques et culturels sont abordés, complète ce numéro et constitue une documentation précieuse en vue de la votation historique du 24 septembre prochain.

« Dialogue » est aussi un moyen de combattre la différenciation de plus en

plus prononcée entre la Suisse alémanique et romande et l'indifférence réciproque. Comme le souligne M. Ulrich Kägi dans son avant-propos, « entre « Dialogue » et « Dialogue », il y a échange d'idées, émulation, enrichissement mutuel — le dialogue entre des cultures différentes indispensable à la Suisse. »

Toute personne intéressée par la nouvelle revue « Dialogue » peut en demander un exemplaire à la fondation Dialogue, Secrétariat romand, case postale 40, 1095 Lutry.



La Chotte **JURA NEUCHATELOIS**
Entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds
Le Centre de vacances
"La Chotte" à Malvilliers

tient ses locaux à votre disposition pour l'organisation de vos semaines "vertes", séminaires, camps de ski de fond ou de piste, camps d'entraînement, colonies de vacances, etc.

Prix forfaitaires avec pension complète. Pour tous renseignements, téléphonez au 038 33 20 66.

Compte tenu de son installation prochaine dans de nouveaux bâtiments, et de sa réorganisation pédagogique

l'ECOLE PESTALOZZI à Echichens-sur-Morges souhaite compléter son équipe de travail. Les postes suivants sont mis au concours :

EDUCATEURS ou EDUCATRICES

spécialisés

INSTITUTEURS ou INSTITUTRICES

spécialisés

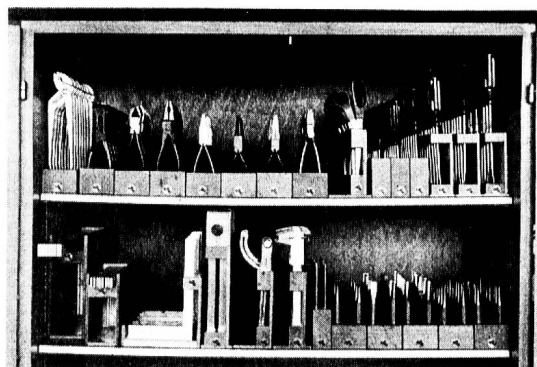
Qualifications requises : formation spécialisée, capacité de travailler dans une équipe pluridisciplinaire.

Conditions de travail : selon les CCT.

Entrées en fonction : d'ici le 1^{er}.1.1979.

Offres détaillées et renseignements :

J.-P. Mora ou J.-J. Karlen, Ecole Pestalozzi, 1111 Echichens; tél. (021) 71 32 35 pendant les heures de bureau.



Notre offre:
Installations d'atelier modernes
Outils et machines de qualité

pour tous les degrés scolaires et champs d'activité

Nous vous conseillons volontiers et vous aidons à la planification de votre nouvel atelier, ou à l'achèvement de votre installation existante. Nos spécialistes élaboreront aussi pour vous la variante de solution la meilleure possible. Veuillez nous soumettre vos vœux et vos problèmes.

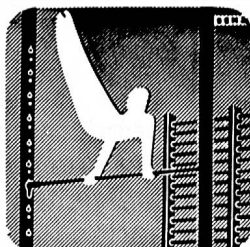


Oeschger AG, 8302 Kloten
Steinackerstrasse 68
Installations/Outils/Matériel d'usage

Vente:
01/814 06 80



Fabrique d'engins de gymnastique,
de sports et de jeux



Alder & Eisenhut AG

8700 Küsnacht ZH Ø 01 910 56 53
9642 Ebnat-Kappel SG Ø 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

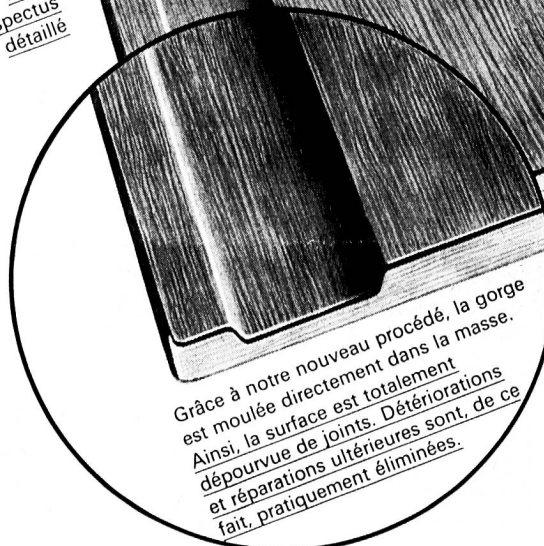
Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



TCM les panneaux de tables d'école résistant à l'usage

Construction stable —
faciles à entretenir —
prix avantageux —
économies financières
substantielles en rem-
plaçant d'anciens
panneaux usés par des
panneaux TCM —
adaptables à tous les
degrés scolaires.

Demandez
notre
prospectus
détaillé



Grâce à notre nouveau procédé, la gorge
est moulée directement dans la masse.
Ainsi, la surface est totalement
dépourvue de joints. Détériorations
et réparations ultérieures sont, de ce
fait, pratiquement éliminées.

Holit S. à r.l., 2710 Tavannes
Veuillez nous fournir
de plus amples détails
sur les panneaux de tables
d'école TCM.

Ecole: _____

Personne compétente: _____

Rue: _____

NP/Lieu: _____

Les problèmes de l'ÉNERGIE vous intéressent !

Vous souhaitez :

- une information hebdomadaire sous la forme d'un bulletin
- une bibliographie et des films sur l'économie électrique
- des programmes de visites d'entreprises électriques...
- ... ainsi que toutes sortes de renseignements concernant ce débat essentiel

Adressez-vous à l'Office d'électricité de la Suisse romande

OFEL case postale 84, 1000 Lausanne 20. Tél. (021) 22 90 90